Plan de relance européen : feu vert des parlements européen et français

Publié le 12 février 2021

Le Parlement européen a approuvé, le 9 février, la Facilité pour la Reprise et la Résilience, pilier principal du plan de relance européen. Chaque Etat devra consacrer au moins 37 % de ces fonds au climat et 20 % au numérique. En parallèle, les députés et sénateurs français ont ratifié la décision sur les ressources propres, autorisant la Commission à lever ces fonds. Vingt-et-un Etats doivent encore faire de même.

Une nouvelle étape vient d'être franchie dans la mise en place du Plan de relance européen avec le feu vert du Parlement européen pour la création de l'instrument central du plan, fixant les règles pour le versement de 672,5 milliards d'euros (sur un montant total de 750 milliards).

Les Parlements de chacun des États membres doivent également se prononcer en faveur du mécanisme. C'est déjà chose faite pour six payx dont la France.

>> Consulter les Nouvelles de Bruxelles